



Octobre 2016

« **Azaline se tait** risque fort de susciter beaucoup d'émotion », écrit Marie Bernanoce¹

Y compris parmi celles et ceux qui « font **THÉÂ** », tout particulièrement les adultes –enseignants, comédiens, animateurs pédagogiques, personnes-ressources.

« J'écris [Azaline se tait](#), en une nuit. Je ne peux écrire que quand j'ai une urgence d'écriture, et quand je pense que mon texte peut servir. Mais comment parler de l'inceste aux enfants par le théâtre ? », nous a confié Lise MARTIN, auteure de théâtre, associée à Théâ cette année 2016-17.

Le personnage d'Azaline est une petite fille vive, intelligente, créative qui invente pour ses copains et copines des jeux cruels. « Et si elle terrorise ses camarades le jour, c'est pour oublier qu'elle est terrorisée la nuit », commente Serge Tisseron², qui rédige un beau texte de soutien à cette œuvre de Lise Martin.

Azaline se tait est d'abord un texte de théâtre pour l'enfance et la jeunesse, qui déploie une fable d'enfance, dans une langue entre contes et langue du quotidien. Au point que certaines paroles d'Azaline glissent de l'une à l'autre pour « dire » l'abus sexuel.

Lequel n'est jamais explicitement nommé, juste évoqué par la métaphore du conte.

Comme le fait Peau d'Âne.

Ce que saisissent les autres personnages-enfants, puisque ce sont eux, à la toute fin de la pièce, qui révèlent ce que vit Azaline :

- « *Cendrillon vivait chez ses parents*
- *Son père voulait l'épouser*
- *Elle refusait*
- *Il voulait l'emmener au bal*
- *Pour annoncer leur mariage*
- *Elle disait non*
- *Le père repartait*
- *Cendrillon réussissait à s'échapper tous les matins. »*
- [...]

Serge Tisseron ajoute, au terme de l'analyse qu'il fait de la pièce : « Cela nous permet de comprendre que le persécuteur n'est pas seul en cause. La mère ou la belle-mère qui se tait ou couvre le crime, l'enseignant ou le travailleur social, et nous tous, pouvons nous faire, à un moment ou un autre, complices du silence. Et pourtant, il suffit qu'une personne écoute, accompagne ou soutienne quand il est encore temps, pour que le processus s'arrête ».

Si l'OCCE, par Théâ, choisit d'inscrire **Azaline se tait** dans le répertoire des textes proposé aux classes, c'est bien entendu pour le courage de l'initiative de Lise Martin ; que l'on mettra en écho à d'autres textes écrits par d'autres auteurs majeurs associés à Théâ, qui ne nient ni ne masquent les choses de la vie, celles qui font les bonheurs et les malheurs des enfants ; puisque les enfants font partie de la vie. Et, par la poésie,

¹ *Vers un théâtre contagieux, répertoire critique du théâtre contemporain pour la jeunesse*, Marie BERNANOCE, éditions Théâtrales, 2012, page 359

² Serge Tisseron est psychiatre, docteur en psychologie ; Il a imaginé les repères « 3-6-9-12, pour apprivoiser les écrans », et l'activité théâtrale appelée « Jeu des Trois Figures » pour développer l'empathie et lutter contre la violence.

l'écriture, les silences, et une vraie pudeur, en disent aux enfants la complexité. Et ouvrent des fenêtres, une « promesse d'espérance ».

Pour l'écriture et le théâtre qui honorent l'intelligence des enfants, donc.

Mais aussi parce que l'OCCE place au cœur de sa pensée et de son action la question de l'intérêt supérieur de l'enfant, tel qu'affirmé dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il est de notre responsabilité professionnelle et/ou militante d'apprendre aux enfants que

- Les adultes sont là pour les protéger, et quand ce n'est pas le cas, ils doivent dire « non ! » et chercher du secours.
- Que les adultes doivent respecter le corps des enfants, que les « enfants ne sont pas des poupées pour les adultes ». Voir cet ancien et toujours juste programme québécois « [Mon corps, c'est mon corps, ce n'est pas le tien](#) ».

Par ailleurs, la loi fait obligation aux enseignants, en tant que fonctionnaires, de signaler tout abus : [Lutte contre les violences sexuelles CIRCULAIRE N° 2001-044 DU 15-3-2001](#)

« Ainsi, à chaque fois qu'un fonctionnaire a connaissance de faits précis et circonstanciés constitutifs d'un crime ou d'un délit, et particulièrement dans le cas d'abus sexuels, il lui appartient de saisir sans délai le procureur de la République. Il doit informer parallèlement l'inspecteur d'académie et le président du conseil général. Cette ligne de conduite doit être suivie, que le crime ou le délit ait été commis à l'intérieur de l'établissement scolaire ou bien à l'extérieur ».

On peut imaginer que ces questions, portées par **Azaline se tait**, puissent susciter des réticences chez les enseignants qui participent à Théâ, et plus largement parmi les familles.

Pour au moins deux motifs : n'être pas certain-e de savoir parler de cette délicate thématique avec les enfants de la classe ; craindre que le texte ne déclenche des révélations et ne savoir qu'en faire.

Pour le premier motif :

De nombreux « outils » existent.

Par exemple celui du programme du Conseil de l'Europe « on ne touche pas ici »

http://www.onnetouchepasici.org/Source/Book_fr.pdf

Où l'on voit que l'histoire et la métaphore, voire l'humour et la tendresse sont les clefs... sans catastrophisme.

Pour le second : se reporter aux claires consignes données par le Ministère de l'Éducation nationale :

<http://eduscol.education.fr/cid50661/enfants-en-danger-que-faire.html>

Quoiqu'il en soit, **THÉÂ** est toujours la rencontre entre un texte de théâtre jeunesse, des enfants, des adultes –enseignants et artistes-, et la liberté du choix. Il importe juste de souligner combien celui d'**Azaline se tait** est légitime à l'école.